
États financiers de BIXI Montréal

31 décembre 2023

Rapport de l'auditeur indépendant	1-3
État des résultats et de l'excédent accumulé	4
État de la situation financière.....	5
État de la variation de la dette nette	6
État des flux de trésorerie	7
Notes complémentaires.....	8-16

Rapport de l'auditeur indépendant

Au conseil d'administration de
BIXI Montréal

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de BIXI Montréal (l'« Organisme »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2023, et les états des résultats et de l'excédent accumulé, de la variation de la dette nette et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Organisme au 31 décembre 2023, ainsi que des résultats de ses activités, de ses gains et pertes de réévaluation, de la variation de sa dette nette et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public (NCSP).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'Organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux NCSP, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'Organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'Organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'Organisme.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'Organisme.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'Organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'Organisme à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.¹

Le 23 avril 2024

¹ CPA auditrice, permis de comptabilité publique n° A126972

BIXI Montréal**État des résultats et de l'excédent accumulé**

Exercice terminé le 31 décembre 2023

	Notes	Budget 2023	2023	2022
		\$	\$	\$
Revenus				
Location de vélos en libre-service – Abonnements et utilisations	10	19 664 322	21 589 041	16 089 753
Gestion du système de vélos en libre-service	10	4 580 579	4 880 116	4 493 745
		24 244 901	26 469 157	20 583 498
Commanditaires et espaces publicitaires	11	3 730 000	4 441 237	3 433 553
Contribution sans contrepartie		—	3 000 000	—
Services rendus		499 230	297 496	279 860
Subventions		181 299	67 682	134 426
Gain à la cession d'immobilisations		—	54 035	38 149
Intérêts		28 125	319 367	95 215
Autres		586 431	1 516 432	671 395
		29 269 986	36 165 406	25 236 096
Charges				
Gestion du système de vélos en libre-service	9	27 847 144	33 822 042	21 316 592
Gestion des commanditaires et espaces publicitaires		804 982	1 774 230	578 463
Services rendus		221 902	250 394	174 563
Frais financiers		3 600	13 729	8 500
Autres charges		242 898	241 729	182 885
		29 120 526	36 102 124	22 261 003
Excédent de l'exercice avant les éléments suivants		149 460	63 282	2 975 093
Remboursement subvention salariale d'urgence du Canada	6	—	1 578 874	—
Remboursement de l'excédent à la Ville de Montréal	10	—	—	207 634
(Déficit) excédent de l'exercice		149 460	(1 515 592)	2 767 459
Excédent accumulé, au début		6 826 249	6 826 249	4 058 790
Excédent accumulé, à la fin		6 975 709	5 310 657	6 826 249

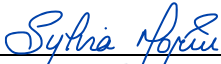
Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

BIXI Montréal
État de la situation financière
au 31 décembre 2023

	Notes	2023	2022
		\$	\$
Actif			
Encaisse		3 449 102	1 017 483
Placements (taux d'intérêt de 3,65 % à 5,25 %, échus en janvier et novembre 2023)		—	3 500 000
Débiteurs	4	637 416	556 434
		4 086 518	5 073 917
Passif			
Créditeurs et charges à payer	5	5 735 589	2 445 689
Subvention reportée		—	20 000
Revenus perçus d'avance		409 003	436 459
		6 144 592	2 902 148
Dette nette (actifs financiers nets)		(2 058 074)	2 171 769
Actifs non financiers			
Immobilisations	7	3 077 085	1 738 726
Stocks		3 437 637	2 526 081
Frais payés d'avance		854 009	389 673
		7 368 731	4 654 480
Excédent accumulé		5 310 657	6 826 249
Obligations contractuelles	12		
Droits contractuels	13		

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le conseil d'administration

 _____, Président
 _____, Trésorier

BIXI Montréal**État de la variation de la dette nette**

Exercice terminé le 31 décembre 2023

	2023	2022
	\$	\$
(Déficit) excédent de l'exercice	(1 515 592)	2 767 459
Variation des immobilisations		
Acquisitions	(2 131 058)	(1 069 197)
Amortissement	792 699	616 308
Produit de cession	54 035	112 140
Gain à la cession d'immobilisations	(54 035)	(38 149)
	(2 853 951)	2 388 561
Variation des stocks	(911 556)	(807 971)
Variation des frais payés d'avance	(464 336)	63 588
Variation des actifs financiers nets	(4 229 842)	1 644 178
Actifs financiers nets, au début	2 171 769	527 591
(Dette nette) actifs financiers nets, à la fin	(2 058 074)	2 171 769

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

BIXI Montréal**État des flux de trésorerie**

Exercice terminé le 31 décembre 2023

	2023	2022
	\$	\$
Activités de fonctionnement		
(Déficit) excédent de l'exercice	(1 515 592)	2 767 459
Éléments sans effet sur l'encaisse		
Amortissement des immobilisations	792 699	616 308
Gain à la cession d'immobilisations	(54 035)	(38 149)
	(776 928)	3 345 618
Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement de fonctionnement		
Débiteurs	(80 982)	(174 695)
Créditeurs et charges à payer	3 289 900	1 094 361
Subvention reportée	(20 000)	(311 946)
Revenus perçus d'avance	(27 456)	418 830
Stocks	(911 556)	(807 970)
Frais payés d'avance	(464 336)	63 587
	1 008 642	3 627 785
Activités d'investissement		
Acquisitions de placements	—	(3 500 000)
Produit de cession de placements	3 500 000	—
Acquisitions d'immobilisations	(2 131 058)	(1 069 197)
Produit de cession d'immobilisations	54 035	112 140
	1 422 977	(4 457 057)
Augmentation (diminution) nette de l'encaisse	2 431 619	(829 272)
Encaisse au début	1 017 483	1 846 755
Encaisse à la fin	3 449 102	1 017 483

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

1. Constitution, nature des activités et mission

Constitution

BIXI Montréal (l'« Organisme ») a été constitué en vertu de la Partie III de la *Loi sur les compagnies* (Québec) le 6 mars 2014 et a débuté ses activités le 28 avril 2014. L'Organisme est pourvu des pouvoirs, droits et privilèges d'une personne morale à but non lucratif de la Partie III de la *Loi sur les compagnies* (Québec), RLRQ, chapitre C-38.

L'Organisme est exonéré d'impôt sur le revenu des sociétés selon le paragraphe 149 (1) (l) de la *Loi de l'impôt sur le revenu* et selon l'article 984 de la *Loi sur les impôts* (Québec).

Nature des activités

L'Organisme gère le système de vélopartage sur le territoire de l'agglomération de Montréal et de ses environs afin de procurer au public un mode de transport urbain alternatif, complémentaire au réseau de transport en commun des villes desservies, permettant à ses usagers d'utiliser les vélos pour effectuer des déplacements de courte durée.

De plus, l'Organisme doit aussi encourager l'utilisation du vélo comme moyen de transport urbain alternatif considérant son impact beaucoup moins néfaste sur l'environnement que celui des véhicules énergivores traditionnels.

Mission

Transformer l'expérience urbaine par une mobilité active, accessible, innovante et collaborative.

2. Méthodes comptables

Les états financiers ont été préparés conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public. Les principales méthodes comptables sont les suivantes :

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers exige que la direction ait recours à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés aux titres des actifs, des passifs, des revenus, des charges, des obligations contractuelles et des éventualités. Les principaux éléments pour lesquels la direction a établi des estimations et formulé des hypothèses sont la durée de vie utile estimative des immobilisations, le montant des échanges de services et les frais courus. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

État des gains et pertes de réévaluation

L'état des gains et pertes de réévaluation n'est pas présenté étant donné qu'aucun élément n'est comptabilisé à la juste valeur et que les transactions en devises ont un impact non significatif à la fin de l'exercice.

Revenus

Les revenus de location de vélos en libre-service (« BIXI ») sont constitués de divers abonnements (saisonniers et mensuels) et de diverses utilisations (occasionnelle et à la minute) du système BIXI, lesquels sont comptabilisés lorsqu'il y a une preuve évidente qu'une entente est intervenue, que les services ont été rendus, que le montant de la vente a été établi et déterminé et que le recouvrement est raisonnablement assuré. Les montants encaissés pour lesquels l'Organisme n'a pas fourni les services sont comptabilisés au poste des Revenus perçus d'avance à l'état de la situation financière.

Les revenus de gestion du système BIXI sont comptabilisés lorsqu'il y a une entente signée, que les services ont été rendus, que le montant a été établi et déterminé et que le recouvrement est raisonnablement assuré.

2. Méthodes comptables (suite)

Revenus (suite)

Les revenus provenant des commanditaires et des espaces publicitaires, des services rendus et des autres revenus sont comptabilisés lorsqu'il y a une preuve évidente qu'une entente est intervenue, lorsque les services ont été rendus, lorsque le montant de la vente a été établi et déterminé et lorsque le recouvrement est raisonnablement assuré.

L'Organisme a conclu des ententes en vertu desquelles une partie des droits d'exclusivité de publicité est échangée contre des services tels que de la promotion, de la visibilité et des espaces publicitaires. L'Organisme enregistre ces éléments à la fois dans les revenus des commanditaires et des espaces publicitaires et dans les frais de promotion et de publicité à leur juste valeur.

Les revenus d'intérêts sont comptabilisés lorsqu'ils sont gagnés.

Paievements de transfert

L'aide gouvernementale, sous forme de subventions, correspond à des revenus de transfert. Cette aide est constatée à titre de revenus lorsqu'elle est autorisée et que l'Organisme a satisfait aux critères d'admissibilité, le cas échéant, sauf lorsque les stipulations de l'accord créent une obligation répondant à la définition d'un passif. Dans un tel cas, l'aide gouvernementale est constatée à titre de passif.

Conversion des devises

Les revenus et les charges résultant d'opérations conclues en devises sont convertis en dollars canadiens au cours en vigueur à la date de transaction. Les gains et les pertes de change sont inclus dans l'excédent de l'exercice. Les postes de l'état de la variation de la dette nette en devises sont convertis en dollars canadiens au cours en vigueur à la fin de l'exercice.

Régime de retraite simplifié

La charge de retraite de ce régime est constatée au moment où les cotisations sont dues.

Actifs et passifs financiers

Évaluation initiale

L'Organisme comptabilise un actif financier ou un passif financier dans l'état de situation financière lorsqu'il devient partie aux disposition contractuelles de l'instruments financiers et seulement dans ce cas. Sauf indication contraire, les actifs et passifs financiers sont initialement évalués au coût.

Évaluation ultérieure

Chaque date de clôture, les actifs et les passifs financiers de l'Organisme sont évalués au coût après amortissement (incluant toute dépréciation dans le cas des actifs financiers).

L'Organisme détermine s'il existe une indication objective de dépréciation des actifs financiers. Toute dépréciation des actifs financiers est comptabilisée à l'état des résultats et de l'excédent accumulé.

Actifs non financiers

L'Organisme comptabilise les immobilisations, les stocks et les frais payés d'avance à titre d'actifs non financiers étant donné qu'ils peuvent servir à fournir des services au cours d'exercices ultérieurs. Normalement, ces actifs ne fournissent pas de ressources affectables au règlement des passifs, à moins d'être vendus.

2. Méthodes comptables (suite)

Immobilisations

Les immobilisations acquises sont comptabilisées au coût et amorties en fonction de leur durée de vie utile estimative, selon la méthode de l'amortissement linéaire sur les périodes suivantes :

Matériel roulant	3 à 5 ans
Améliorations locatives	5 ans
Mobilier et informatique	5 ans
Matériel de production	3 ans
Équipements d'entrepôt	3 à 8 ans
Vélos et équipements	5 ans
Vélos électriques	5 ans
Logiciel	5 ans

Dépréciation des immobilisations

Lorsque la conjoncture indique qu'une immobilisation ne contribue plus à la capacité de l'Organisme à fournir des biens et services, ou lorsque la valeur des avantages économiques futurs qui se rattachent à l'immobilisation est inférieure à sa valeur nette comptable, le coût de l'immobilisation est réduit pour refléter sa moins-value. Toute moins-value sur les immobilisations est passée en charge à l'état des résultats et de l'excédent accumulé et aucune reprise de moins-value ne peut être constatée ultérieurement.

Stocks

Les stocks de fournitures et de pièces de rechange comprennent essentiellement des pièces utilisées pour l'entretien des bornes transactionnelles, des points d'ancrage et des vélos appartenant aux villes desservies. Ils sont évalués au moindre du coût, établi selon la méthode du coût moyen, et de la valeur nette de remplacement. Les stocks désuets sont radiés des livres.

Toute pièce acquise par l'Organisme appartient à l'Organisme jusqu'à ce qu'elle soit incorporée dans un équipement appartenant aux villes.

3. Modification comptable

Adoption initiale – Obligations liées à la mise hors service d'immobilisation (chapitre SP 3280)

À compter du présent exercice, l'Organisme a adopté les exigences du nouveau chapitre SP 3280, *Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations, du Manuel de comptabilité CPA Canada pour le secteur public*, applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} avril 2022. Conformément aux exigences du nouveau chapitre SP 3280, l'Organisme comptabilise un passif et une augmentation correspondante du coût de l'immobilisation corporelle visée à l'égard des obligations juridiques qui sont liées à la mise hors service d'une immobilisation corporelle et qui résultent de son acquisition, de sa construction, de son développement, de sa mise en valeur ou de son utilisation normale. Ces recommandations s'appliquent aux obligations liées à la mise hors service d'immobilisations corporelles contrôlées par l'Organisme qui font ou non encore l'objet d'un usage productif, y compris les immobilisations corporelles louées.

Conformément aux nouvelles exigences, l'Organisme doit comptabiliser un tel passif lorsque les conditions suivantes sont réunies :

- Il existe une obligation juridique qui oblige l'Organisme à engager des coûts de mise hors service relativement à une immobilisation corporelle;

3. Modification comptable (suite)

Adoption initiale – Obligations liées à la mise hors service d'immobilisation (chapitre SP 3280) (suite)

- L'opération ou l'événement passé à l'origine du passif est survenu;
- Il est prévu que des avantages économiques futurs seront abandonnés;
- Il est possible de procéder à une estimation raisonnable du montant en cause

L'adoption de cette norme n'a eu aucune incidence sur les résultats ni sur la situation financière de l'Organisme.

4. Débiteurs

	2023	2022
	\$	\$
Comptes clients	407 302	183 660
Taxes à la consommation à recevoir	215 114	372 774
Subvention à recevoir	15 000	—
	637 416	556 434

5. Crédoiteurs et charges à payer

	2023	2022
	\$	\$
Comptes fournisseurs	1 660 445	1 075 025
Frais courus	1 504 160	824 944
Salaires et avantages sociaux à payer	992 110	430 443
Subvention à rembourser	—	115 277
SSUC et SUCL à rembourser (Note 6)	1 578 874	—
	5 735 589	2 445 689

6. Remboursement de la subvention salariale d'urgence du Canada

Au cours l'exercice terminé le 31 décembre 2023, l'Organisme a été informé, par l'Agence du revenu du Canada (ARC), de son inadmissibilité à la Subvention salariale d'urgence du Canada (SSUC) et à la Subvention d'urgence du Canada pour le loyer (SUCL). Ces subventions avaient pour objectif de soutenir les organisations impactées par la pandémie de COVID-19, en incluant parmi les entités éligibles les organismes sans but lucratif, mais en excluant les institutions publiques de ce programme d'aide.

Les relations contractuelles entre l'Organisme et la Ville de Montréal ont engendré une ambiguïté quant à la classification du statut de l'Organisme. Ce dernier dispose d'une structure administrative indépendante et gère son propre patrimoine, ce qui, selon la direction de l'Organisme, le place en dehors de la définition d'une institution publique. Pour ces raisons, l'Organisme a entrepris des démarches de contestation auprès du service de recouvrement de l'ARC.

6. Remboursement de la subvention salariale d'urgence du Canada (suite)

Pour l'exercice 2023, la direction n'a pas été en mesure d'estimer le montant de l'allègement du remboursement des subventions et des intérêts qu'elle espère obtenir. Les montants réclamés par l'ARC s'élèvent à 1 192 460 \$ pour la SSUC et 120 169 \$ pour la SUCL. Les intérêts totalisent 266 245 \$. Le remboursement des subventions et des intérêts a été comptabilisé en tant que charge non récurrente à l'état des résultats et de l'excédent accumulé et comme passif à l'état de la situation financière pour l'exercice 2023.

7. Immobilisations

	Solde au 31 décembre 2022	Acquisitions/ augmentation	Cessions/ radiations	Solde au 31 décembre 2023
	\$	\$	\$	\$
Coût				
Matériel roulant	2 076 792	1 074 794	174 228	2 977 358
Améliorations locatives	616 699	549 788	—	1 166 487
Mobilier et informatique	198 350	55 941	—	254 291
Matériel de production	58 394	15 961	—	74 355
Équipements d'entrepôt	646 270	174 230	—	820 500
Vélos et équipements	157 799	—	—	157 799
Vélos électriques	37 000	—	—	37 000
Logiciel	190 685	260 344	—	451 029
	3 981 989	2 131 058	174 228	5 938 819
Amortissement cumulé				
Matériel roulant	1 270 570	471 224	174 228	1 567 566
Améliorations locatives	324 428	138 541	—	462 969
Mobilier et informatique	149 644	29 691	—	179 335
Matériel de production	47 908	11 711	—	59 619
Équipements d'entrepôt	267 093	106 091	—	373 184
Vélos et équipements	96 080	10 859	—	106 939
Vélos électriques	18 067	7 400	—	25 467
Logiciel	69 473	17 182	—	86 655
	2 243 263	792 699	174 228	2 861 734
Valeur comptable nette	1 738 726	1 338 359	—	3 077 085

8. Régime de retraite simplifié

Les employés permanents à temps plein bénéficient d'un régime de retraite simplifié enregistré d'épargne-retraite auquel l'Organisme contribue jusqu'à concurrence de 5 % du salaire de base brut selon les années de services rendus. Le coût de la participation à ce régime se limite à la contribution de l'Organisme. La charge relative au régime de retraite est de 145 671 \$ (109 578 \$ en 2022).

9. Charges par objet

	2023	2022
	\$	\$
Rémunération et cotisations de l'employeur	11 026 810	7 372 283
Frais d'installation et d'entretien et de réparation – Stations et vélos	14 044 895	6 242 283
Frais de promotion et de publicité	3 069 962	2 162 691
Loyers et frais d'exploitation des bâtiments	1 659 460	1 135 383
Frais des technologies de l'information	1 516 639	1 139 323
Honoraires pour services professionnels et techniques	1 088 083	1 269 742
Frais de cartes de crédit et de transaction	740 312	561 310
Frais de communication et de transport	635 045	585 837
Frais d'utilisation, de location et d'entretien et réparation – Véhicules de transport	625 991	579 277
Fournitures et autres biens non durables	357 513	203 293
Frais d'assurance	289 257	201 888
Autres charges	241 729	182 885
	35 295 696	21 636 195
Amortissement des immobilisations	792 699	616 308
Frais financiers	13 729	8 500
	36 102 124	22 261 003

10. Transactions entre apparentés

L'Organisme est apparenté à ses principaux dirigeants et à leurs proches parents, ainsi qu'aux entités pour lesquelles une ou plusieurs de ces personnes ont le pouvoir d'orienter les décisions financières et administratives. Les principaux dirigeants de l'Organisme sont le directeur général et les membres du conseil d'administration.

L'Organisme fait partie du périmètre comptable de la Ville de Montréal. Ces opérations ont été conclues dans le cours normal des activités et sont évaluées à la valeur d'échange.

L'Organisme est donc apparenté à l'ensemble des organismes municipaux contrôlés par la Ville de Montréal, directement ou indirectement.

En vertu d'une entente de gestion échéant le 31 décembre 2028, la Ville de Montréal met gratuitement à la disposition de l'Organisme les biens dont elle est propriétaire constituant la contribution en biens et services offerte par la Ville de Montréal :

- Les équipements du système de vélopartage, comprenant les vélos, les stations, les bornes transactionnelles et les panneaux d'affichage, ne sont pas comptabilisés dans les immobilisations. De plus, l'Organisme ne comptabilise pas de frais d'intérêts relatifs à une dette ou à un emprunt pour le financement de ces équipements.
- Les droits d'utilisation de la propriété intellectuelle utilisée en lien avec la gestion du système, dont la marque BIXI, ne sont pas comptabilisés.

Contributions financières de la Ville de Montréal

En vertu de l'entente entre la Ville de Montréal et l'Organisme, la Ville de Montréal octroie des honoraires totalisant 4 144 566 \$ en 2023 (4 097 732 \$ en 2022) pour la gestion du système BIXI au sein du territoire de la Ville de Montréal regroupant 17 des 19 arrondissements.

10. Transactions entre apparentés (suite)

Contributions financières de la Ville de Montréal (suite)

En vertu de cette même entente, la Ville de Montréal permet à l'Organisme de conserver l'ensemble des revenus générés par le système de location de vélos en libre-service comprenant les abonnements et les frais d'utilisations, sous condition de transmettre un rapport détaillé des revenus dans les cinq jours ouvrables suivant la fin de chaque mois. Tout excédent réalisé est affecté à un fonds de réserve spécifique au territoire selon la part attribuable de la Ville de Montréal. Ce fonds vise à soutenir les besoins opérationnels de l'Organisation jusqu'à ce que le plafond des excédents cumulés soit atteint. Ce plafond est ajusté à chaque année afin de représenter 25 % des frais d'exploitation budgétés pour l'année subséquente.

Lorsque ce plafond est atteint, la Ville de Montréal peut exiger le remboursement de la portion excédentaire attribuée à son territoire. Au 31 décembre 2023, le fonds de réserve pour le territoire de la Ville de Montréal est évalué à 4 509 126 \$ (6 318 657 \$ en 2022). Le plafond n'étant pas atteint, aucune somme n'est à rembourser à la Ville de Montréal. En 2022 un montant de 207 634 \$ a été remboursé relatif à l'exercice de 2021.

Occupation du domaine public sur le territoire de la Ville de Montréal

L'Organisme installe les équipements du système de vélos incluant les vélos, les stations, les bornes transactionnelles et les panneaux d'affichage dans les rues, les trottoirs et les parcs de la Ville de Montréal. Celle-ci n'exige aucun frais à l'Organisme pour l'octroi des permis d'occupation du domaine public pour les équipements du système de vélopartage présent sur son territoire.

11. Opérations non monétaires – Échanges de services

Les échanges de services représentent des opérations non monétaires d'une valeur totale de 1 290 139 \$ en 2023 (1 247 199 \$ en 2022) comptabilisées à la fois dans les revenus des commanditaires et des espaces publicitaires et dans les frais de promotion et de publicité.

12. Obligations contractuelles

L'Organisme s'est engagé, en vertu d'un contrat de location d'espaces de bureaux et d'entrepôt échéant en 2028, à verser une somme de 3 254 153 \$.

	\$
2024	627 795
2025	640 065
2026	652 580
2027	655 346
2028	678 367

Un second contrat de location d'entrepôt échéant en 2026 a été signé le 28 février 2023. La somme à verser est de 525 148 \$.

	\$
2024	236 561
2025	247 147
2026	41 440

13. Droits contractuels

En vertu de l'entente de gestion conclue avec la Ville de Montréal échéant en 2028, l'Organisme recevra des sommes totalisant 32 376 430 \$. Les encaissements minimaux au cours des cinq prochains exercices se détaillent comme suit :

	\$
2024	5 685 226
2025	6 142 290
2026	6 499 705
2027	6 852 201
2028	7 197 008

14. Dépendance économique

L'existence économique de l'Organisme est tributaire des revenus provenant de la Ville de Montréal.

15. Budget 2023

Les données du budget, présentées dans l'état des résultats et de l'excédent accumulé et dans l'état de la variation de la dette nette, ont été approuvées par le conseil d'administration de l'Organisme le 17 octobre 2022.

16. Instruments financiers

Les principaux risques financiers auxquels l'Organisme est exposé ainsi que les politiques en matière de gestion des risques financiers sont détaillés ci-après.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité représente l'éventualité que l'Organisme ne soit pas en mesure de réunir, au moment approprié et à des conditions raisonnables, les fonds nécessaires pour respecter ses obligations financières. L'Organisme est exposé à ce risque au regard des créditeurs et charges à payer.

La gestion du risque de liquidité vise à maintenir un montant suffisant de trésorerie et d'équivalents de trésorerie et à s'assurer que l'Organisme dispose de sources de financement de montants autorisés suffisants. L'Organisme établit des prévisions budgétaires et de trésorerie afin de s'assurer qu'il dispose des fonds nécessaires pour satisfaire ses obligations.

Au 31 décembre 2023, les passifs financiers de l'Organisme correspondent aux créditeurs et charges à payer d'un montant de 5 735 589 \$ (2 445 689 \$ en 2022) et dont les échéances sont inférieures à un an.

L'Organisme est en mesure d'honorer les passifs qui nécessitent des déboursés dans une échéance rapprochée au 31 décembre 2023. Tous les passifs financiers de l'Organisme ont une échéance inférieure à un an.

16. Instruments financiers (suite)

Risque de crédit

Le risque de crédit correspond au risque de pertes financières résultant de l'incapacité ou du refus d'une contrepartie de s'acquitter entièrement de ses obligations contractuelles.

L'Organisme est exposé à un risque de crédit à l'égard de ses comptes clients. L'Organisme évalue périodiquement les pertes probables sur ses comptes clients et constitue une provision pour créances douteuses selon les tendances historiques. La valeur comptable des actifs financiers représente l'exposition maximale de l'Organisme au risque de crédit.

La direction de l'Organisme estime que la qualité du crédit de tous les actifs financiers qui ne sont pas dépréciés ou en souffrance, est adéquate à la date des états financiers. Aucun actif financier n'est garanti par un instrument de garantie ou une autre forme de rehaussement de crédit. Aucun actif financier n'est déprécié aux 31 décembre 2023 et 2022 et aucun actif financier n'est en souffrance à la date des états financiers.

Valeur comptable des actifs et des passifs financiers par catégorie

Les actifs et passifs financiers de l'Organisme, totalisant respectivement 4 086 518 \$ et 5 735 589 \$ (5 073 917 \$ et 2 445 689 \$ en 2022), ont tous été classés dans la catégorie des instruments financiers évalués au coût après amortissement.